



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
46

Séance du 8 octobre 2024

Objet

EHPAD Les Charmilles

Contrat d'apprentissage

Année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Gautier qui donne pouvoir à Madame Torlay.

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Abi Fadel
Madame Denigot
Monsieur Lemonnier
Madame Motte-Tchernia

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	8
Votants	9

Vote

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

EHPAD LES CHARMILLES

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

ANNÉE 2024

L'EHPAD « Les Charmilles » s'est engagée depuis plusieurs années dans l'accueil d'un apprenti au service animation par un dispositif de mise à disposition d'un groupement d'employeur au service animation et souhaite s'y engager davantage dans le cadre des lignes directrices de gestion qui ont été arrêtés.

Ce dispositif est favorable aussi bien à l'étudiant accueilli qu'aux besoins des services et sa mise en œuvre étant concluante, il est proposé d'étendre le dispositif.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats d'apprentissage et considérant qu'il convient de s'y conformer lors de l'accueil d'apprentis, il est proposé d'étendre ce dispositif au pôle soins pour un recrutement direct.

Niveau scolaire : Niveau 4

Domaine d'activité : Médico-social

Direction et Service : EHPAD, Pôle Soins

Description du poste : En binôme avec le maître d'apprentissage, l'apprenti réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne.

Missions du poste :

- Collaborer à la distribution des soins infirmiers dans les conditions réglementaires
- Assurer les soins de confort et d'hygiène
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat des résidents
- Participer à l'évaluation et au maintien de l'autonomie
- Participer à l'animation, à la démarche qualité et à la tenue du dossier de soins
- Accompagner la fin de vie

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats d'apprentissage,

Considérant qu'il convient de s'y conformer lors de l'accueil d'apprentis,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20241014-D_2024_46-DE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents à intervenir dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière ;

FIXE la rémunération des apprentis selon les conditions définies par les textes en vigueur.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

